

## De l'importance de la définition des assurés, ayants droit et bénéficiaires du point de vue juridique et actuariel

### Quels assurés dans les opérations collectives ?

Pour les opérations collectives obligatoires

En entreprise

Qu'est-ce qu'un salarié ?

L'article 2 de la loi Evin

Questions juridiques et tarifaires relatives aux reprises d'encours ;  
notamment sur certaines branches comme celle de la métallurgie

Au sein des employeurs publics

La définition des agents actifs par les décrets et les agents actifs assimilés

L'article 3 de la loi Evin

Pour les opérations collectives facultatives

Les bénéficiaires de l'article 4 de la loi Evin et la difficulté de mise en œuvre :  
interprétation juridique en vue de la tarification

Les autres dispositifs « anciens salariés » et leur financement

Les dispositifs non responsables et les risques pour les employeurs ?

### Les questions juridiques et actuarielles relatives à la définition des ayants droit

Depuis la réforme de la PUMa

Qui sont les conjoints et assimilés ?

Comment définir le conjoint et assimilé

Problématiques juridiques

Conséquences actuarielles

Nos enfants sont-ils nos enfants ?

Les mises à jour nécessaires

Les liens avec le droit fiscal, le droit de la sécurité sociale, le droit civil, etc.

### Les questions relatives aux clauses bénéficiaires

Depuis la clause type

Jusqu'à la liberté de désignation

En passant par les solutions juridiques en cas de potentielle remise en cause de la validité de la désignation

### Les questions relatives aux options

L'obligation de conseil qu'elles impliquent

La tarification (impossible) des options en santé comme en prévoyance

10 avril 2025

Paris

Horaires : 9h30 à 17h30

Animation



**Anne MARION**

Actuaire, Présidente et Fondatrice  
du cabinet Actuarielles

Elle a 30 ans d'expérience en  
actuariat. Elle a également une forte  
expérience de formatrice et est  
reconnue pour sa pédagogie sur des  
sujets techniques et actuariels.



**Auriane DAMEZ**

Avocat Associé chez Fromont  
Briens

Elle a 10 années d'expérience  
en qualité d'avocat en droit de  
la protection sociale, au service  
des mutuelles, des institutions  
de prévoyance, des organismes  
relevant du Code des  
assurances et des  
intermédiaires

## Informations diverses à la formation



### Prérequis

Aucun prérequis



### Moyens pédagogiques et techniques

Formation alternant théorie et pratique  
Méthode active de formation basée sur des cas réels



### Livrables

Outils de visualisation des données  
Support de formation  
Bibliographie



### Public

Toutes les personnes du monde des assurances de personnes



### Tarifs

1 400 € T.T.C par participant



### Contact pédagogique

Anne MARION  
anne.marion@actuarielles.com

Auriane DAMEZ  
auriane.damez@fromont-briens.com



### Contact administratif et financier

Emilie PEYRIEUX – emilie.peyrieux@actuarielles.com



### Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour les possibilités et les modalités de mise en œuvre



### Objectifs pédagogiques

Fiabiliser les définitions des individus assurés  
Questionner les clauses bénéficiaires et les options



### Objectifs opérationnels

Comprendre les impacts juridiques et actuariels des définitions des assurés, ayants droit et bénéficiaires



### Durée

7 heures et 30 minutes  
1 jour en présentiel + 1h de visioconférence



### Suivi de l'exécution et évaluation

Évaluation des niveaux en début de formation avec des questions/réponses  
Évaluation de satisfaction de fin de formation  
Évaluation des acquis par QCM  
Attestation de réalisation de la formation



### Modalités et délai d'accès

Les informations de modalités et délais d'accès additionnels seront transmis une semaine avant la réalisation de la formation fixée au 10 avril 2025.

N'hésitez pas à nous contacter afin d'avoir tous les renseignements nécessaires pour la mise en place de la formation (délais, inscription, etc.)



### Informations clés

99% de nos clients recommandent nos formations  
Nos clients attribuent la note de 8,82/10 pour la qualité de la pédagogie utilisée



### Informations organisme de formation

Raison sociale : A C T U A R I E L L E S  
Adresse siège sociale : 14 rue René Leynaud 69001 LYON  
Numéro de formateur : 82 69 09 249 69 Rhône Alpes  
Exonération de TVA sur les formations  
Certification Qualiopi au titre des catégories d'actions  
« actions de formations » - Certificat B02187

## Bulletin d'inscription

De l'importance de la définition des assurés,  
ayants droit et bénéficiaires  
du point de vue juridique et actuariel

10 avril 2025  
09h30 à 17h30

Mme                       M.

Nom : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
Société : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

Nom et adresse du responsable pour la facturation :

.....  
.....  
.....

Frais de participation : 1 400 € T.T.C. – Repas et pauses compris  
Bulletin à renvoyer à [emilie.peyrieux@actuarielles.com](mailto:emilie.peyrieux@actuarielles.com)  
Exonération de T.V.A sur les formations  
A régler lors de l'inscription, par chèque ou par virement bancaire.

Fait à ..... le .....

Signature et cachet de l'entreprise



### Informations organisme de formation

Raison sociale : ACTUARIELLES  
Adresse siège sociale : 14 rue René Leynaud 69001 LYON  
Numéro de formateur : 82 69 09 249 69 Rhône Alpes  
Exonération de TVA sur les formations  
Certification Qualiopi au titre des catégories d'actions  
« actions de formations » - Certificat B02187